

Cette grille d'inspection vise à soutenir les milieux de travail à effectuer une inspection préventive afin de répondre à la LSST art 51:

51. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur. Il doit notamment:

1° s'assurer que les établissements sur lesquels il a autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur;

3° s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur;

4° contrôler la tenue des lieux de travail, fournir des installations sanitaires, l'eau potable, un éclairage, une aération et un chauffage convenable et faire en sorte que les repas pris sur les lieux de travail soient consommés dans des conditions hygiéniques;

5° utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;

7° fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état

Procédure d'utilisation :

1. Cocher non applicable (N/A) lorsque l'élément ne s'applique pas.
2. Passer les éléments à inspecter un à un.
3. Écrire les mesures correctives pour chacun des éléments non conformes.
4. Remettre la grille complétée au gestionnaire responsable du milieu qui assurera la mise en place des mesures correctives.
5. Acheminez la présente grille complétée et remise au gestionnaire via le FORMS disponible à la page intranet du PPMET. (Onglet volet prévention/grille d'inspection préventive des milieux de travail)



Formulaire administratif —Grille d'inspection de l'environnement – Tenue des lieux et prévention de la violence
Secteur RAC

1. STATIONNEMENT, TROTTOIR ET TERRAIN EXTÉRIEUR				
Critères	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
Les surfaces sont en bon état (absence de crevasse, déglacée)	☐	☐	☐	
Les escaliers et le balcon (si applicable) sont munis d'une main courante ou d'une rampe de chaque côté, qui sont en bon état	☐	☐	☐	
L'éclairage est adéquat et sécuritaire	☐	☐	☐	
La cour est clôturée	☐	☐	☐	
Le mobilier est en bon état, solide et lourd (ou fixé en fonction des milieux)	☐	☐	☐	
L'environnement est sécuritaire (absence d'objet pouvant être utilisé comme projectile ou arme)	☐	☐	☐	
Autre: _____				

2. ENTRÉE, VESTIBULE, VESTIAIRE				
Critères	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
L'entrée est propre et sans encombrement	☐	☐	☐	
Les tapis d'entrée sont installés et bien fixés au sol pour la saison hivernale	☐	☐	☐	
L'entrée est suffisamment éclairée	☐	☐	☐	
L'espace de rangement est sécurisé (garde-robe fermé à clé)	☐	☐	☐	
Le matériel est rangé de façon sécuritaire sur les étagères ou supports	☐	☐	☐	
Les planchers sont en bon état, propres et secs	☐	☐	☐	
Des miroirs sont placés aux intersections, si nécessaire, afin d'éviter les collisions et en prévention de la violence	☐	☐	☐	
La largeur minimale des voies de circulation est de 600 mm	☐	☐	☐	
La largeur minimale des voies de circulation est de 1 100 mm si elles servent d'issue de secours	☐	☐	☐	
L'espace libre au-dessus du plancher est d'au-moins 2 m à moins que le danger ne soit annoncé au moyen d'un signal visuel	☐	☐	☐	
Autre: _____				

3. VOIES DE CIRCULATION ET ESCALIER INTÉRIEUR				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
Les corridors et les escaliers sont suffisamment éclairés	☐	☐	☐	
Les planchers sont en bon état, propres, secs et sans encombrement	☐	☐	☐	
Les escaliers sont munis d'une main courante ou d'une rampe de chaque côté	☐	☐	☐	
Les marches d'escalier sont munies de bandes antidérapantes pour éviter les chutes	☐	☐	☐	
La largeur minimale des voies de circulation est de 600 mm	☐	☐	☐	
La largeur minimale des voies de circulation est de 1 100 mm si elles servent d'issue de secours	☐	☐	☐	
Des miroirs sont placés aux intersections, si nécessaire, afin d'éviter les collisions et prévention de la violence	☐	☐	☐	
L'espace libre au-dessus du plancher est d'au-moins 2 m à moins que le danger ne soit annoncé au moyen d'un signal visuel	☐	☐	☐	
Les boitiers sont sécuritaires : hauteur (pas au niveau de la tête ou des cervicales), coins arrondis, serrure (encastrée)	☐	☐	☐	
L'environnement est sécuritaire (absence d'objet pouvant être utilisé comme projectile ou arme)	☐	☐	☐	
La procédure (cartable d'urgence) en cas d'accident est affichée	☐	☐	☐	
Les numéros d'urgence sont affichés à la vue de tous	☐	☐	☐	
Autre: _____				

Formulaire administratif —Grille d'inspection de l'environnement – Tenue des lieux et prévention de la violence
Secteur RAC

4. CUISINE				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
Le plancher est en bon état et a une bonne adhérence	☐	☐	☐	
L'éclairage est adéquat et sécuritaire	☐	☐	☐	
Les armoires sont sécuritaires	☐	☐	☐	
Le tiroir à couteaux et ustensiles coupants sont rangés de façon sécuritaire (tiroir barré)	☐	☐	☐	
L'entreposage du matériel est sécuritaire (ex : absence d'objet sur le dessus des armoires ou du frigo)	☐	☐	☐	
Les poubelles sont pourvues d'un couvercle	☐	☐	☐	
La largeur minimale des voies de circulation est de 600 mm	☐	☐	☐	
La largeur minimale des voies de circulation est de 1 100 mm si elles servent d'issue de secours	☐	☐	☐	
La porte de la cuisine est verrouillée	☐	☐	☐	
La porte de la cuisine offre une visibilité vers l'extérieur (le « plancher »)	☐	☐	☐	
Un escabeau est disponible pour atteindre les objets en hauteur Grade 1 et 2	☐	☐	☐	
Autre: _____				

5. SALLE DE BAIN - USAGER				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
Le plancher est en bon état et a une bonne adhérence	☐	☐	☐	
L'éclairage est adéquat et sécuritaire	☐	☐	☐	
L'évier est en bon état	☐	☐	☐	
Toilette en bon état et sécurisée (couvercle sécurisé, siège de toilette solide)	☐	☐	☐	
Les armoires sont sécuritaires	☐	☐	☐	
Le bain est en bon état	☐	☐	☐	
La douche en bon état et sécuritaire (pompeau de douche fixe)	☐	☐	☐	
Les barres d'appui sont solides (Autre aide à la mobilité présente ex. : tapis de bain antidérapant)	☐	☐	☐	
La barrure de porte est fonctionnelle	☐	☐	☐	
Absence d'objet pouvant être utilisé comme projectile ou arme	☐	☐	☐	
Une porte avec visibilité vers l'extérieur	☐	☐	☐	
Autre: _____	☐	☐	☐	

6. SALLE DE BAIN - INTERVENANT				
Critères	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
La température est d'au moins 20 °C ?	☐	☐	☐	
Le plancher est en bon état et a une bonne adhérence	☐	☐	☐	
L'éclairage est adéquat et sécuritaire	☐	☐	☐	
La salle de bain sert exclusivement aux fins pour lesquelles elle a été conçue (pas d'entreposage)	☐	☐	☐	
Porte avec visibilité vers l'extérieur	☐	☐	☐	
Ouverture de la porte vers l'intérieur	☐	☐	☐	
La salle d'eau est munie de savon et de papier ou de sèche-mains	☐	☐	☐	
Une corbeille pour jeter les serviettes de papier est disponible	☐	☐	☐	
Les toilettes sont pourvues de papier hygiénique	☐	☐	☐	
Autre: _____	☐	☐	☐	

7. SALLE À MANGER				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
La température est d'au moins 20 °C	☐	☐	☐	
Le plancher est en bon état et a une bonne adhérence	☐	☐	☐	
L'éclairage est adéquat et sécuritaire	☐	☐	☐	
Le mobilier est sécuritaire et en bon état (RAC intensive et ressource transitoire : mobilier fixé. RAC long terme : en fonction de l'analyse clinique)	☐	☐	☐	
Absence d'objet pouvant être utilisé comme projectile ou arme	☐	☐	☐	
Absence de boîtier à la hauteur de la tête ou des cervicales	☐	☐	☐	
La salle à manger est propre	☐	☐	☐	
Autre: _____	☐	☐	☐	

8. AIRE COMMUNE / SALON				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
La température est d'au moins 20 °C	☐	☐	☐	
Le plancher est en bon état et a une bonne adhérence	☐	☐	☐	
L'éclairage est adéquat et sécuritaire	☐	☐	☐	
La largeur minimale des voies de circulation est de 600 mm	☐	☐	☐	
La largeur minimale des voies de circulation est de 1 100 mm si elles servent d'issue de secours	☐	☐	☐	
La télévision est sécurisée (meuble sécuritaire)	☐	☐	☐	
Le mobilier est sécuritaire et en bon état (RAC intensive et ressource transitoire : mobilier fixé. RAC long terme : en fonction de l'analyse clinique)	☐	☐	☐	
Absence d'objet pouvant être utilisé comme projectile ou arme	☐	☐	☐	
Absence de boîtier à la hauteur de la tête ou des cervicales	☐	☐	☐	
Autre: _____	☐	☐	☐	

9. LOCAL DE RANGEMENT				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
Le plancher est en bon état et a une bonne adhérence	☐	☐	☐	
L'éclairage est adéquat et sécuritaire	☐	☐	☐	
L'entreposage est sécuritaire (objet lourd à la hauteur de la taille/torse, ne risque de pas de tomber)	☐	☐	☐	
La largeur minimale des voies de circulation est de 600 mm	☐	☐	☐	
La porte est verrouillée	☐	☐	☐	
Autre: _____	☐	☐	☐	

Formulaire administratif —Grille d'inspection de l'environnement – Tenue des lieux et prévention de la violence
Secteur RAC

10. BUREAU DU PERSONNEL				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
La température ambiante est d'au moins 20°C ? Hiver: entre 20°C et 24°C Été: entre 23°C et 26°C	☐	☐	☐	
L'humidité relative d'au moins 20 % et d'au plus 60 % (vérification en hiver et en été) *	☐	☐	☐	
Les tuiles acoustiques recouvrent la totalité du plafond et sont propres	☐	☐	☐	
Le dessus des étagères sont à une distance d'au moins 450 mm de la tête des gicleurs	☐	☐	☐	
Les fenêtres sont en bon état et propre (sans moisissure ou fissure)	☐	☐	☐	
L'espace de <u>circulation</u> est d'une largeur minimale de 600 mm	☐	☐	☐	
L'espace de <u>travail</u> est dégagé d'au moins 600 mm	☐	☐	☐	
Le plancher est en bon état et a une bonne adhérence	☐	☐	☐	
L'éclairage est adéquat et sécuritaire (néons en vitre sont recouverts de diffuseurs)	☐	☐	☐	
L'entreposage est sécuritaire (objet lourd à la hauteur de la taille/torse, ne risque de pas de tomber)	☐	☐	☐	
La porte est verrouillée	☐	☐	☐	
La porte permet une visibilité vers l'extérieur de la salle (fenêtre, œil de bœuf)	☐	☐	☐	
Les écrans d'ordinateur sont orientés perpendiculairement aux fenêtres	☐	☐	☐	
Les fils électriques sont en bon état, fixés au sol dans les voies de circulation et protégés des risques de coincement	☐	☐	☐	
Autre: _____	☐	☐	☐	

11. CHAMBRE À COUCHER				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
Le plancher est en bon état et a une bonne adhérence	☐	☐	☐	
L'éclairage est adéquat et sécuritaire	☐	☐	☐	
Le rangement est sécuritaire (armoires/garde-robes verrouillés)	☐	☐	☐	
L'espace de circulation est d'une largeur minimale de 600 mm	☐	☐	☐	
La porte est verrouillée	☐	☐	☐	
La porte permet une visibilité vers l'extérieur de la salle (fenêtre, œil de bœuf)	☐	☐	☐	
Le mobilier est sécuritaire et en bon état (RAC intensive et ressource transitoire : mobilier fixé. RAC long terme : en fonction de l'analyse clinique)	☐	☐	☐	
Absence d'objet pouvant être utilisé comme projectile ou arme	☐	☐	☐	
Absence de boîtier à la hauteur de la tête ou des cervicales	☐	☐	☐	
Autre: _____	☐	☐	☐	

12. SALLE D'ISOLEMENT				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
La barrure est fonctionnelle	☐	☐	☐	
La caméra est fonctionnelle	☐	☐	☐	
Les coussins sont en bon état	☐	☐	☐	
Autre: _____	☐	☐	☐	

13. SALLE DE LAVAGE				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
Le plancher est en bon état et a une bonne adhérence	☐	☐	☐	
L'éclairage est adéquat et sécuritaire	☐	☐	☐	
L'entreposage est sécuritaire (objet lourd à la hauteur de la taille/torse, ne risque de pas de tomber)	☐	☐	☐	
L'espace de circulation est d'une largeur minimale de 600 mm	☐	☐	☐	
La porte est verrouillée	☐	☐	☐	
La porte permet une visibilité vers l'extérieur de la salle (fenêtre, œil de bœuf)	☐	☐	☐	
Autre: _____	☐	☐	☐	

14. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (CLÉS, WALKIE-TALKIE, ETC.)				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
L'emplacement des EPI est bien identifié	☐	☐	☐	
Les EPI sont en bon état	☐	☐	☐	
Autre: _____	☐	☐	☐	

15. SIMDUT				
Critères :	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
Présence du cartable comprenant les fiches signalétiques	☐	☐	☐	
La douche oculaire est présente et fonctionnelle	☐	☐	☐	
Autre: _____	☐	☐	☐	

16.	AUTRE PROBLÈME DE SÉCURITÉ

17.	AUTRE ÉLÉMENT NON CONFORME

18. SUIVI DU VÉRIFICATEUR	
Suivi requis : ☐ Oui ☐ Non	
Date prévue du suivi : _____	

19. SIGNATURE DU VÉRIFICATEUR	
Nom (en lettre moulées) : _____	
Signature : _____ Date : _____	

20.	INFORMATION SUR LE LIEU INSPECTÉ	Date :	
Nom de l'établissement :			
Direction :			
Service :			
Nom du responsable :			